

Renseignements relatifs aux contrats de publicité et de promotion

Paragraphe 24° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2019 - 2020

Trimestre : Avril à Juin

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description du contrat	Date

Information complémentaire

Aucune dépense durant cette période

Renseignements relatifs aux contrats de publicité et de promotion

Paragraphe 24° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2019 - 2020

Trimestre : Juillet à Septembre

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description du contrat	Date

Information complémentaire

Aucune dépense durant cette période

Renseignements relatifs aux contrats de publicité et de promotion

Paragraphe 24° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2019 - 2020

Trimestre : Octobre à Décembre

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description du contrat	Date

Information complémentaire

Aucune dépense durant cette période

Paragraphe 24° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2019-2020
Trimestre : Janvier à mars 2020

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description du contrat	Date
Fédération québécoise des municipalités (FQM)	4 895,00 \$	Entente de visibilité - publicité intégrée dans le magazine Quorum, 3 fois.	Février 2020
Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)	1 470,00 \$	Entente de visibilité - publicité intégrée dans le magazine Carrefour, 2 fois.	Février 2020
Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)	1 870,00 \$	Entente de visibilité - publicité intégrée dans le magazine Scribe, 2 fois.	Février 2020
Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)	1 600,00 \$	Entente de visibilité - publicité intégrée dans le magazine Sablier, 2 fois.	Février 2020

Information complémentaire

Aucune dépense durant cette période